

Gamme : INTERPHONIE NUMERIQUE ET ANALOGIQUE



Série : Portiers  
téléphoniques

Présentation  Options  Raccordement  Paramétrage  Utilisation   
 Installation  Entretien  Caractéristiques techniques  Conditions générales

FR

EN

## PRESENTATION

### Référence produit : 620.5000 (HELP GSM)

Le poste HELP GSM est un interphone GSM qui offre les fonctions suivantes :

- Gérer un bouton d'appel programmable
  - Programmé d'usine sur le 112 pour la version 620.5000
- Faire des appels et communications téléphonique
- Conforme à la « loi handicap » : Un bouton lumineux associé à des synthèses vocales permettant de signaler l'appel et l'établissement de la communication
- Conforme au décret MS 70
- Boucle auditive intégrée



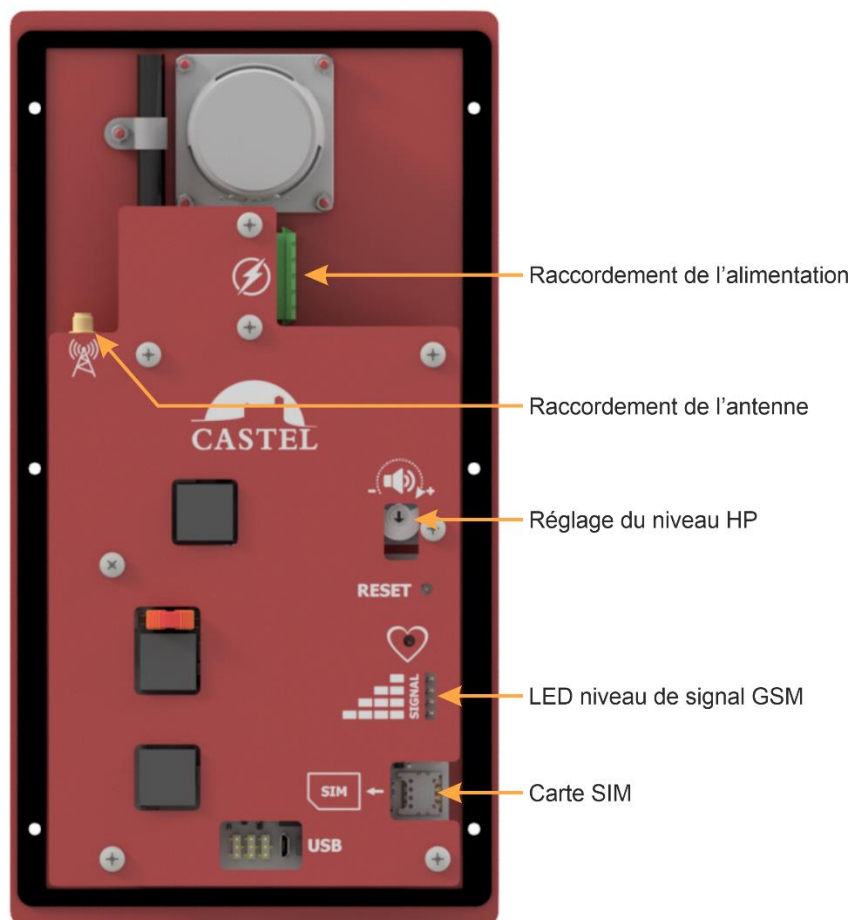
## OPTION

- Référence 670.1500 : Option Antenne GSM déportée (10m)

## RACCORDEMENT

FR

EN



### Raccordement de l'alimentation

Le raccordement de l'alimentation se fait via un connecteur 4 voies situé sur le haut de la face avant.

Ce connecteur est indiqué par le logo

### Raccordement de l'antenne

Le raccordement de l'antenne se fait via un connecteur SMA situé sur le haut de la face avant.

Ce connecteur est indiqué par le logo

### Réglage du niveau du HP

Le réglage du niveau du HP se fait via un potentiomètre et un tournevis plat.

Le potentiomètre se situe sous le logo

### Carte SIM

La carte SIM est déjà insérée dans l'emplacement prévu à cet effet.

Cet emplacement est repéré par le logo

### Niveau de signal GSM

Le niveau de réception du signal GSM est représenté par 4 LEDs (une rouge, une jaune et deux vertes).

Les LEDs de niveau sont repérées par le logo

Les différents niveaux de réception sont :

Chenillard : carte en cours de démarrage

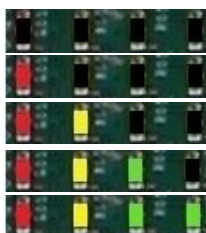
Aucun réseau disponible

Réception faible

Réception moyenne

Réception correcte

Réception maximum



## Signalisation de l'état du réseau

L'état du réseau est indiqué par une LED bleue.

Cette LED se trouve sur le côté droit et est représenté par le logo



Elle possède plusieurs états qui sont :

Eteinte : non démarré

Allumée : en recherche de réseau

Clignotement lent : en cours de transmission de données, connecté au réseau 4G

Clignotement rapide : connecté au réseau 2G/3G

## Reset du produit

Le reset du produit est possible via un bouton.

Ce bouton se situe à droite du logo **RESET**

## Protection contre les décharges électrostatiques et liaison équipotentielle

Raccorder le portier à la terre en utilisant la cosse femelle fournie (Montée sur la cosse mâle soudée sur la face avant).

## PARAMETRAGE

Consulter le manuel de programmation réf. 600-0221 pour d'avantages d'informations.

## UTILISATION

### Appui sur le bouton d'appel

Après avoir appuyé sur le bouton d'appel, il y a prise de ligne et numérotation. Le bouton lumineux clignote rapidement jusqu'à l'établissement de la communication.

Quand le poste appelé décroche, la communication est établie. Le bouton lumineux reste allumé fixe pendant toute la durée de communication.

### Au repos

Le bouton lumineux clignote lentement durant la phase d'attente.

### Réglage niveaux sonores




Le niveau sonore du haut-parleur peut être ajusté grâce au potentiomètre (voir photo ci-dessus)

Les niveaux sonores (haut-parleur et micro) peuvent aussi être réglés par saisie de SMS ou par la web application mobile dédiée.

Consulter le manuel de programmation réf. 600-0221 pour d'avantages d'informations.

### Mode surveillance des défauts

Fonctionnement des voyants de la face avant:

- En cas de présence de tension secteur le voyant lumineux vert s'allume 
- En cas de coupure du secteur le voyant lumineux vert s'éteint 
- En cas de défaut batterie le voyant lumineux rouge batterie s'allume 

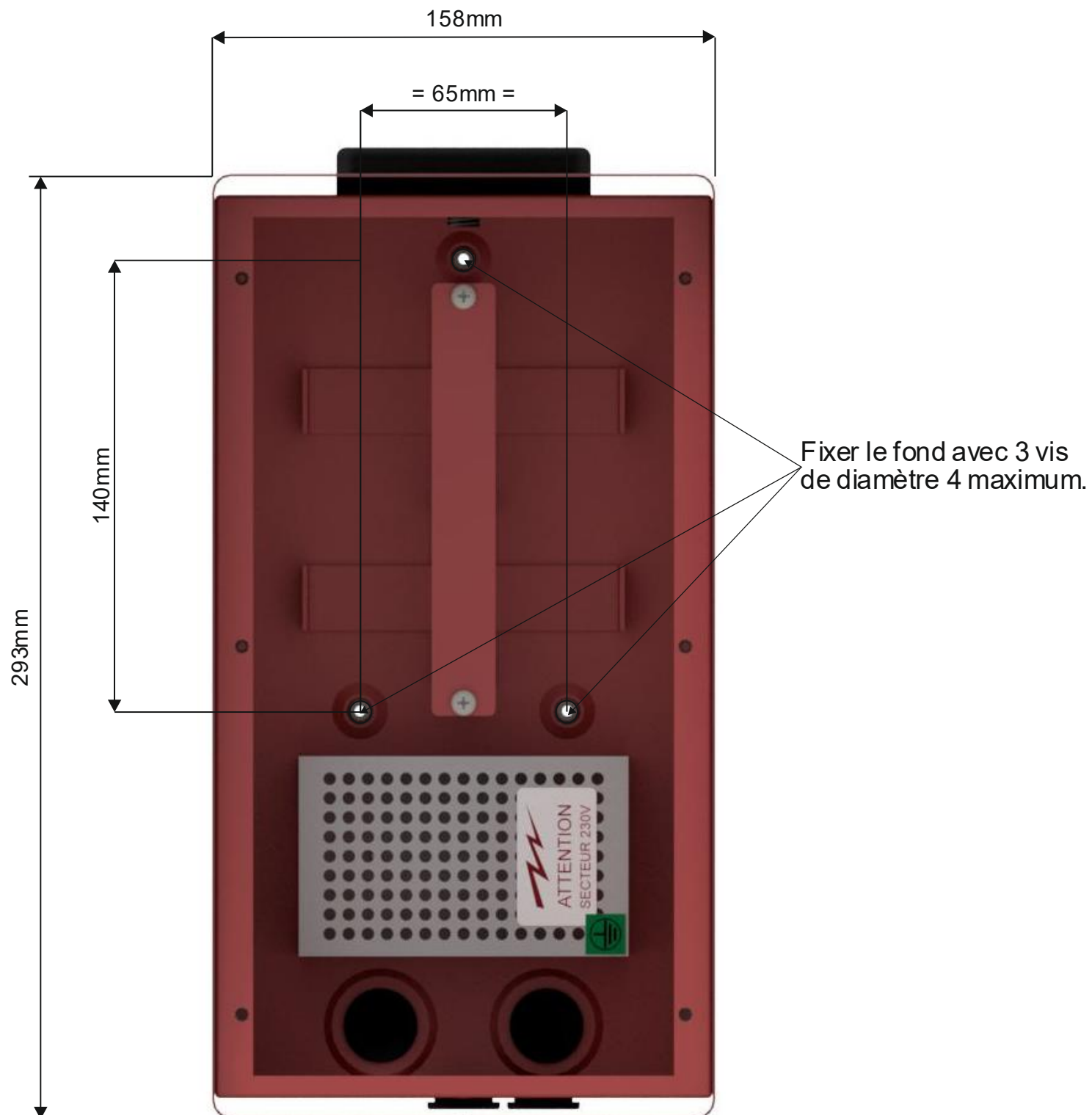
## INSTALLATION

FR

EN

### Montage en saillie uniquement

Fixer le fond sur son support avec 3 vis de diamètre 4 maximum.  
Fixer la face avant avec les 6 vis FX (TORX) à téton M3 x 10



## FONCTION « SECOURUE »

FR

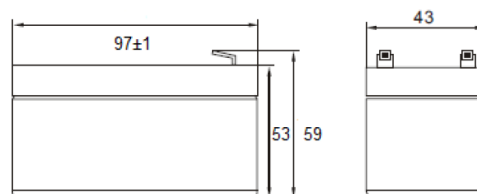
EN

Le poste HELP GSM est équipé de la fonction « secourue ». Cela permet au poste de fonctionner en cas de coupure secteur.

Cette fonction est réalisée grâce à deux batteries 12V – 1,3Ah câblées en série.

Les batteries à utiliser doivent avoir les caractéristiques suivantes :

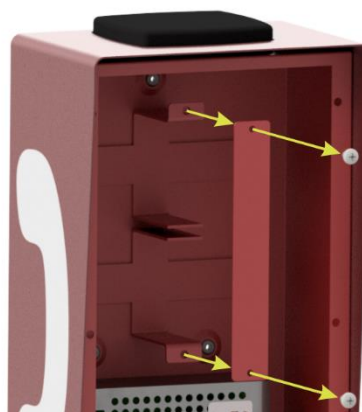
- Technologie : Plomb
- Tension : 12v
- Capacité : 1,3Ah
- Dimensions hors cosse : L 97 x l 43 x H 53mm
- Type de cosse : Faston F1 (4,8 x 0,8mm)



### Mise en place et raccordement des batteries

Avant la première utilisation il est nécessaire de mettre en place et raccorder les batteries :

- 1- Retirer la barre de placage en dévissant les 2 vis



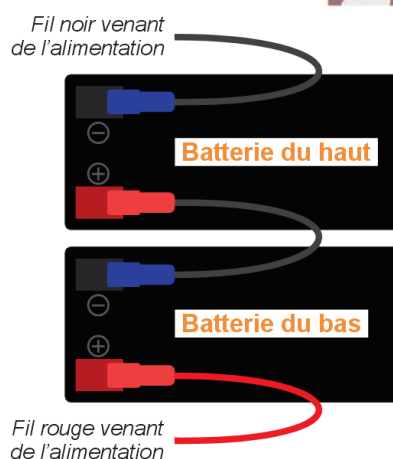
- 2- Installer les batteries dans les pinces (cosse à gauche)
  - Batterie du haut avec cosse positive précâblée
  - Batterie du bas avec cosse négative précâblée

- 3- Connecter le fil noir (venant de l'alimentation) sur la borne négative de la batterie du haut
- 4- Connecter le fil rouge (venant de l'alimentation) sur la borne positive de la batterie du bas

- 5- Refixer la barre de placage avec les 2 vis



**Schéma de raccordement des batteries**



## ENTRETIEN

FR

Le nettoyage du poste doit être réalisé uniquement à l'aide d'un produit nettoyant doux (eau ou eau savonneuse), non abrasif, non moussant et surtout exempt de tout type de solvant ou d'alcool.

Pour l'entretien courant, utilisez uniquement de l'eau, sans détergent.

Le nettoyage au jet est à proscrire, ainsi que les éponges abrasives et tissus à surface agressive.

EN

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

### Conformités aux directives européennes

- 2001/95/EC : Sécurité
- 2014/30/UE : CEM
- 2017/2102/UE : RoHS 3
- 2014/35/UE : Basse Tension

### Conformités aux normes européennes

- EN 55032 : Emissions CEM
- EN 55035 : Immunité CEM
- EN 55024 : Immunité CEM
- EN 62368-1 : Sécurité des personnes – Sécurité électrique
- EN 61000-6-1, 4-2, 4-3, 4-4 : Immunité CEM
- EN 61000-6-3 : Emissions CEM

### Caractéristiques mécaniques

- Conception anti vandale
- Degré de protection IP65 selon EN 60529
- Degré de protection IK09 selon EN 62262
- Face avant en inox
- Ceinture saillie en inox, avec accrochage mural
- Dimensions boîtier : H 290 x L 160 x P 105 mm
- Poids : 4Kg

### Caractéristiques électriques générales

- Température de fonctionnement : -20° à +50°C.
- Température de stockage : -20° à +70°C.
- Humidité relative : <90%, sans condensation.
- Consommation au démarrage : 7,1W
- Consommation au repos : 2.55W
- Consommation en phonie : 4,65W
- Autonomie en veille (sur batterie): 6 heures



### CONDITIONS GÉNÉRALES DE NOTRE OFFRE D'INTERPHONIE XLESS FORFAIT PRÉPAYÉ JUSQU'À 10 ANS

#### 1. CADRE CONTRACTUEL

**1.1** Notre offre prépayée (ci-après l'Offre) est commercialisée à nos clients professionnels (ci-après le(s) Professionnel(s)) en vue de son installation chez leurs clients (ci-après les Clients).

**1.2** Les présentes conditions générales font partie intégrante des dispositions contractuelles entre CASTEL et le Professionnel encadrant la fourniture des Services définis à l'article 2 (ci-après, le « Contrat »). Les conditions générales de vente de CASTEL sont par ailleurs applicables à la vente du Matériel défini à l'article 2 sous réserve des dispositions contraires des présentes conditions qui prévalent.

Toute commande passée à CASTEL pour la fourniture des Services entraîne l'acceptation pleine et entière des termes du Contrat qui prévalent sur toutes conditions émanant du Professionnel ou sur tout autre document non accepté expressément par CASTEL. Aucune tolérance sur l'application des dispositions du Contrat ne peut être interprétée comme valant renonciation de CASTEL à s'en prévaloir ultérieurement.

**1.3** Il appartient au Professionnel de porter les termes du Contrat à la connaissance de ses Clients et de s'assurer, sous sa responsabilité, qu'ils contribueront au respect du Contrat par le Client.

#### 2. CONTRAT

**2.1** L'Offre comprend :

- Une interphase GSM

- Un abonnement permettant des communications en France Métropolitaine pour une durée de 10 ans max ou 160 heures de communication.

L'Offre permet :

- La mise en relation audio de l'interface (GSM) au téléphone (filaire ou mobile) du Client et le pilotage de l'ouverture de la porte.

**2.2** L'Offre ne permet l'accès aux Services que dans les zones de couverture des réseaux GSM. Lorsque la zone n'est pas couverte par le réseau, aucune fonction est assurée.

**2.3** L'interface (GSM) acheté par le Professionnel ne peut être cédé, loué, prêté, démonté ou donné en gage sous quelque forme que ce soit par le Professionnel ou par le Client. L'interface (GSM) doit être exclusivement affecté aux Services et ne peut faire l'objet d'un autre usage sous peine de résiliation aux frais du Professionnel. Le Professionnel assure la garde l'interface à compter de sa livraison.

Il assumera toute charge relative à son entretien et le coût de réparation ou du remplacement en cas de vol, perte ou destruction non imputables à CASTEL. Il appartient dès lors au Professionnel d'informer son Client de ces obligations et, plus généralement, de l'ensemble des conditions de l'Offre et des Services auquel elle donne accès.

#### 3. CONDITIONS D'INSTALLATION SUR SITE

Le Professionnel garantit à CASTEL qu'il est investi par ses Clients du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à l'installation du Matériel sur le Site et à l'activation du Service.

#### 4. ACCÈS AUX SERVICES

Le Professionnel fait son affaire personnelle de l'installation du Matériel sur le Site, laquelle est effectuée à ses frais et risques.

Les Services sont activés dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés. Cette demande d'activation est réalisée :

- Soit par appel aux services techniques CASTEL pour transmission des informations nécessaires à l'activation du service au 02.41.40.41.42 (aux horaires et jours d'ouverture).

- Soit par email pour transmission des informations nécessaires à l'activation du service à l'adresse [activexless@castel.fr](mailto:activexless@castel.fr)

L'activation des Services est subordonnée au complet paiement du prix de l'Offre.

Le module de transmission associé à l'interface GSM dispose d'un numéro d'abonnement unique qui permet au Client d'accéder à la totalité des Services souscrits.

La mise en œuvre des Services nécessite la constitution par le Client d'une base de données complète comprenant le numéro d'abonnement unique ainsi que le numéro de téléphone (fixe ou mobile) des clients contactés pour chaque bouton.

#### 5. DURÉE

**5.1** La vente du Matériel compris dans l'Offre est instantanée et définitive, le transfert de propriété intervenant dès le paiement du prix complet à CASTEL.

**5.2** Le Contrat et l'accès aux Services qu'il permet est à durée déterminée à compter de l'activation des Services pour une période de 10 (dix) ans ou 160 heures de communication en France Métropolitaine, premier terme échu.

Au terme de cette période initiale, le Contrat pourra être reconduit (nous consulter pour la formule de réabonnement).

#### 6. SUSPENSION

CASTEL peut suspendre les Services sans indemnisation du Professionnel en cas d'utilisation du Service et/ou du Matériel non conforme aux termes du Contrat.

#### 7. PRIX – RÈGLEMENT

En contrepartie des Services, le Professionnel doit payer lors de la souscription de l'Offre un prix global forfaitaire sur la base du tarif de CASTEL en vigueur. Ce prix intègre l'accès aux Services pour une période de 10 ans max ou 160 heures de communication en France Métropolitaine.

#### 8. GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

La responsabilité de CASTEL ne pourra être recherchée en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence ou pour tout autre motif indépendant de sa volonté tels que grèves, conflits sociaux, sinistres, accidents, interruption des prestations de services résultant de la défaillance des opérateurs de téléphonie ou d'accès Internet.

La responsabilité de CASTEL ne pourra pas non plus être engagée :

- en cas de mauvaise utilisation et/ou installation du Matériel et/ou des Services/d'usage du Matériel et/ou des Services non conformes au descriptif de l'Offre ou au Contrat ;

- en cas de rupture des fonctions d'interphonie imputable aux périphériques liés à ces fonctions et notamment porte d'accès, serrures, alimentation électrique ;
- dans le cas où le Site du Client se situe dans une zone géographique non couverte par les opérateurs de téléphonie ;

- en cas de défaillance des Services liée à une erreur de saisie de la base de données ou du caractère incomplet des données saisie dans la base de données.

La responsabilité de CASTEL est limitée au prix des Services payés par le Professionnel au prorata de la durée d'indisponibilité ou de dysfonctionnement par rapport à la durée de l'Offre. CASTEL est responsable uniquement des dommages directs causés par le Matériel et/ou les Services à l'exclusion de tous les dommages indirects ou consécutifs tels que perte de chiffre d'affaires, perte de marge, préjudice d'image.

#### 9. CONSÉQUENCES DE LA FIN DU CONTRAT

A la fin du contrat, CASTEL cessera de fournir les Services. L'interface GSM sera désactivée et l'installation ne sera plus fonctionnelle pour l'interphonie utilisant les réseaux GSM.

La fin des Services signifie par ailleurs la perte des services suivants :

- Réception des appels
- Ouverture de porte à distance

#### 10. CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à réserver un traitement confidentiel aux informations qui seront communiquées dans le cadre du Contrat. Les Parties s'engagent, durant toute la durée d'application du Contrat et après sa résiliation, à :

- Ne pas divulguer d'une manière quelconque à des tiers les informations confidentielles.

- Prendre toute mesure notamment auprès de leur personnel, par contrat et/ou par tout autre moyen approprié, afin de satisfaire à leur obligation de confidentialité.

- Ne pas utiliser d'informations confidentielles dans un autre but que l'exécution du Contrat.

L'obligation de confidentialité survivra aussi longtemps que les informations confidentielles ne seront pas tombées dans le domaine public.

Le Client autorise expressément CASTEL à mentionner son nom à titre de référence sur ses supports de communication.

#### 11. DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le Contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige, les parties s'efforceront de le régler amiablement. A défaut d'accord amiable, il est expressément attribué compétence au Tribunal de Commerce de SAUMUR, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie et quel que soit le mode de paiement.

@CASTEL – Novembre 2022

604-0112A - CGV Interphonie XLESS

- Page 1 / 1



#### Protection de l'environnement :

Éliminez ce produit conformément aux règlements sur la préservation de l'environnement.